



ASSOCIATION CRÉMATISTE DU BERRY ET DU NIVERNAIS

INFOS de MARS 2019

EDITORIAL

Le 17 janvier, aux alentours de 10 h 30 s'éteignait le Président honoraire de notre association, Bernard WILLEMET, à l'âge de 99 ans. Il a été un des pionniers pour la cause crématisse après, bien sur, l'équipe fondatrice dirigée par le docteur DURAND et de nombreuses autres personnes acquises au mouvement crématisse et dont l'objectif de départ était la construction d'un crématorium à BOURGES. Bernard et son épouse avaient respectivement les n° 236 et 264. Membre du Conseil d'Administration en 1987 il est élu Président en 1997 et démissionne pour raisons personnelles en 2003.

En 2004 le conseil d'administration le nomme Président d'honneur à l'unanimité.

Nous présentons à sa famille, ses enfants, ses petits enfants et arrières petits enfants toutes nos condoléances.

Sa famille, les deux soeurs aînées, ont souhaité que L. SIMON, le voisin le plus proche et secrétaire de notre association les accompagne dans les premières démarches auprès de l'opérateur de pompes funèbres qu'elles avaient choisi.

Malgré toutes les connaissances que vous pouvez avoir et éventuellement que vous avez transmises, en cas de besoin demandez à votre famille d'appeler une personne de l'association pour les accompagner dans les premières démarches à faire auprès d'un opérateur de pompes funèbres. Même sans trop intervenir la présence d'une personne adhérente à l'association crématisse est utile.

COMMUNICATION – INFORMATIONS :

Nous sommes entré depuis des années dans une ère de communication et d'informations rapides avec les nouveaux moyens mis à la disposition de tous. Par contre nous avons constaté que très peu de nos adhérents nous sollicitent et encore moins leur famille que ce soit par mail ou téléphone.

Nombreuses sont les personnes seules qui n'osent pas nous appeler pour une petite visite ou un conseil. C'est bien dommage car nous pouvons toujours trouver un moment pour rencontrer nos adhérents.

A l'occasion de nombreuses visites que nous avons effectuées, les discussions commencent souvent par le soucis de savoir quoi faire des papiers reçus et entassés un peu n'importe comment dans un ou plusieurs dossiers. Les documents nécessaires (pour la famille) pour préparer les funérailles sont un peu dispersés. Nous pouvons aider à ranger, classer, sans déborder sur ce qui est strictement personnel.

Communiquer c'est aussi nous informer de tous les changements qui peuvent arriver dans une vie, par exemple un changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse MAIL. Cette démarche simple éviterait des frais de timbre, de papier, de déplacements dans certains cas. Mais aussi être informés du changement de la personne de confiance si il y a.

CONTRATS OBSEQUES :

La législation a beaucoup changé car le législateur s'est aperçu que dans les contrats proposés il y avait de tout et même n'importe quoi.

C'est pour dénoncer ce n'importe quoi qu'une association nationale a été créée pour dénoncer certaines clauses abusives et a tenu un stand sur le salon du funéraire de LYON.

Son slogan : ne laissez personne prendre en otage vos funérailles.

Le contrat obsèques (qui est toujours dénommé assurance vie dans certains cas) devrait être destiné en premier lieu à payer l'entreprise de pompes funèbres. Ceci étant dit et bien compris il ne faut surtout pas que soit désignée sur le contrat le nom d'une entreprise ou un groupe de pompes funèbres car la loi insiste bien sur la liberté de choix du défunt ou de la famille et à tout moment la possibilité de changer d'avis.

Il faut donc bien lire ou relire les clauses qui concernent le ou les bénéficiaires en cas de décès.

Si le bénéficiaire désigné est un peronne physique, celle-ci peut très bien garder le montant du contrat pour elle car celui-ci devient une assurance vie.

Par contre il faut que la famille ou la personne de confiance soit informée de la souscription d'un contrat obsèques.

Il ne faut pas faire comme cette dame qui a souscrit auprès de sa banque un contrat obsèques et stipulé qu'elle voulait être crématisée sans en parler ni à son mari ni à ses enfants. Le mari, qui n'était pas au courant des démarches de son épouse a demandé une inhumation. La banque n'a pas averti la famille de la signature du contrat et de ses clauses. Ceci a été découvert un certain temps après les funérailles. Il a donc fallu exhumer la dfunte pour qu'elle soit crématisée. Il y a eu procès et la banque a perdu ce procès et a dû indemniser la famille.

Également, et c'est important dans de nombreux cas, il faut signaler à l'entreprise de pompes funèbres au moment de la préparation du devis qu'il y a un contrat obsèques. Il est conseillé de ne pas en dévoiler le montant.

INTERNET et DEVIS TYPE :

La législation prévoit depuis des années que chaque entreprise de pompes funèbres doit déposer en mairie un devis type mentionnant le montant des prestations obligatoires. Les entreprises de pompes funèbres ont bien entendu souscrit à cette obligation, mais il faut savoir que les prestations obligatoires ne représentent qu'un faible pourcentage du service rendu. Chaque décès est un cas particulier : décès à domicile, à l'hôpital, en maison de retraite etc....Chaque famille a des souhaits particuliers à faire respecter : souhaits de la famille ou du défunt etc.... Les devis présentés en mairie sont donc incomplets.

Si on consulte sur internet les sites dédiés à ces informations (et il y en a plétaure !!) tous vous proposent les prix les moins chers mais ils ne présisent pas le nombre de prestations qui ne sont pas prévues et qui seront à la charge des familles.

Il faut bien le signaler également, à notre connaissance les devis type à disposition du public dans les mairies ne sont pratiquement jamais consultés.

HOMMAGE ■ L'ancien combattant et vétérinaire vierzonnais avait 99 ans

Bernard Willemet s'est éteint

Les hommages se succèdent suite à la disparition, mardi, de l'ancien combattant et vétérinaire vierzonnais Bernard Willemet, à l'âge de 99 ans.

Philippe Roch

philippe.roch@centrefrance.com

Tout au long de sa vie, l'ancien vétérinaire du Domaine de l'île Bragard a mené de nombreux combats.

L'un d'eux contribua à faire connaître l'œuvre de Maurice Mac-Nab, dont les chansons avaient bercé sa jeunesse. « C'est à sa demande que j'avais remonté le spectacle *Connaissez-vous Mac-Nab*, suite à notre rencontre au château de Fay pour la pose de la plaque commémorative en 2005, se rappelle l'artiste Stéphane Branger. Depuis, nous étions restés en contact. C'était quelqu'un de chaleureux, d'ouvert, passionné par l'histoire de Vierzon, notamment. »

Lorrain d'origine

Vierzonnais d'adoption, Bernard Willemet était originaire de Lorraine, d'où sa famille avait fui la guerre. Frédéric Morillon, qui l'a côtoyé au sein du Cercle historique du Pays de Vierzon, évoque « un garçon très gentil, serviable, toujours disponible pour aider ou faire des recherches. En 1990, il a fait par-



PASSIONNÉ. Le chanteur Stéphane Branger et Bernard Willemet, devant un pilier du château de Fay, l'ancienne demeure du chansonnier Maurice Mac-Nab.

tie des bénévoles qui ont participé au sauvetage des archives communales qui se situaient dans un vieil entrepôt menacé de destruction. Il s'était, aussi, intéressé à l'histoire d'Aubussay, entre Vierzon et Brinay, qui fut une ferme-école modèle au XIX^e siècle. À chaque fois, il voulait trouver la vérité historique et contredire ceux qui avaient écrit de fausses informations sur Vierzon. »

Décoré de la Croix de guerre

Au fil du temps, Bernard Willemet était devenu le dernier prisonnier de la Seconde Guerre mondiale,

à Vierzon. Il avait, notamment, été décoré de la Croix de guerre. Par la suite, il avait rejoint la section locale des ACPG-CATM-TOE (Anciens combattants et prisonniers de guerre Algérie-Tunisie-Maroc-théâtre des opérations extérieures) et veuves. Il était, aussi, membre du Souvenir français et du Rotary club de Vierzon.

Dès 1986, il s'était engagé au sein de l'association crématisiste du Berry et du Nivernais (ACBN), dont il était président honoraire.

L'actuelle présidente de l'association, Marie-Françoise Caillette, se rappelle

d'« un homme avec une très forte personnalité, qui avait beaucoup d'humour. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il a bénéficié de l'attention bienveillante de Lionel Simon, son voisin, secrétaire de l'ACBN. »

En octobre 2017, il avait perdu son épouse Marie-Madeleine, décédée à l'âge de 89 ans. Ensemble, ils ont eu cinq enfants.

Les obsèques religieuses de Bernard Willemet seront célébrées jeudi 24 janvier, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Vierzon, dans le quartier Bourgneuf. La crémation se déroulera au crématorium Berry Sologne de Theillay (Loir-et-Cher). ■

INFOS PRATIQUES :

La prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 15 MARS prochain à BRECY.

Tous les adhérents qui le souhaite peuvent nous rejoindre vers midi pour déjeuner avec nous, comme d'habitude, au restaurant « Chez Claudette »

Notre Assemblée Générale est prévue à LEVET le samedi 19 octobre 2019

CONFERENCE PUBLIQUE :

A la demande de la C. A. F. (caisse d'allocation familiale de VIERZON) nous avons organisé une réunion d'information ayant comme thème « *la législation concernant la crémation et l'inhumation, les démarches liées aux obsèques, le testament olographe et les dernières volontés* ».

Les personnes présentes ont été d'autant plus intéressées que la réunion a largement dépassé l'horaire prévu.

Si éventuellement vous voulez que nous organisions cette sorte de réunion d'information dans votre ville ou votre village nous sommes à votre disposition pour l'organiser.

APPEL A L'AIDE :

Pour faire vivre notre site INTERNET nous recherchons un adhérent qui connaît l'informatique. Le but est d'ajouter ou supprimer certains articles ou certaines photos. Quelques heures par an suffiront pour que notre page soit attrayante et mise à jour.

RAPPEL : « cremation.ffc.fr » - cliquer sur A. C. du BERRY et du NIVERNAIS

POUR NOUS JOINDRE :

Marie France CAILLETTE : 02 48 66 11 28 - Mail : emmanuel.palleau@orange.fr
Lionel SIMON : 02 48 75 09 96 - Mail : lionnsimon@wanadoo.fr
Yvon LACOMBE : 06 63 67 25 48 - Mail : yfg.lacombe1949@gmail.com
Joël FOUCHER : 02 48 71 25 94 - Mail : joel.foucher825@orange.fr
Philippe LOUGUET : 03 86 57 13 35 - Mail : plouguet@free.fr
Anne Marie CHOPARD : 03 58 07 17 35 - Mail : anne-mariechopard@gmx.fr